

Hestrud INFO



Le Village de Hestrud

Village de l'Avesnois



Mesdames, Messieurs,

Avec toute l'équipe municipale, je souhaite vous adresser mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Nous vous souhaitons nos vœux sincères de santé. Que cette année 2022 vous apporte bien-être et vous permette l'avancement et la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

La crise sanitaire nous empêche à nouveau d'organiser notre traditionnelle soirée des vœux du Maire. Néanmoins, nos aînés n'ont pas été oubliés et ont reçu un colis reprenant les produits de notre cher terroir.

En attendant de nous revoir tous ensemble après cette crise sanitaire, je vous demande de prendre soin de vous et de vos proches et de continuer à respecter les consignes de distanciation sociale.

Portez-vous bien !

Le Maire
André BERTEAUX

MAIRIE D'HESTRUD

TÉL 0327616145

ADRESSE MAIL :

HESTRUD@WANADOO.FR

HORAIRES D'OUVERTURE :

MARDI DE 15H30 À 18H30



Elections 2022 : les dates clés

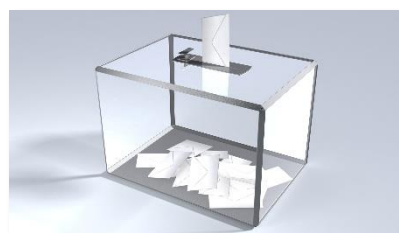
4 mars : date limite pour les inscriptions sur les listes électorales

10 avril 2022 : premier tour des élections présidentielles

24 avril 2022 : second tour des élections présidentielles

12 juin 2022 : premier tour des élections législatives

19 juin 2022 : second tour des élections législatives.



Le recensement citoyen : tous concerné(e)s à partir de 16 ans



A partir de vos 16 ans, le recensement citoyen (ou militaire) vous permet d'être convoqué(e)s à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales ! Il concerne tous les jeunes, fille ou garçon.

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser. Le certificat JDC reste nécessaire pour notamment passer un examen national ou d'état, le BAC, le permis de conduire, ...



Le recensement est une démarche citoyenne qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté.

Le recensement citoyen peut être effectué à la Mairie de votre domicile. Pour ce faire, les documents suivants sont nécessaires : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française, le livret de famille et un justificatif de domicile).



Les projets de travaux pour 2022

Suite au dépôt d'un projet de remise à neuf du dispositif d'éclairage de ses rues, la commune d'Hestrud obtient les subventions nécessaires pour la commande et l'installation d'une soixantaine de nouvelles lampes de rues. En plus d'offrir une clarté plus intense, ces nouvelles lampes conçues sur base d'une technologie LED permettront à la commune de bénéficier d'une importante réduction des dépenses liées à la consommation électrique.



Rénovation de l'éclairage urbain

Montant des travaux : 23.815,60 € HTVA

Subventions départementales : 10.982 € HTVA

Subventions de la DETR : 6.589,20 € HTVA

Début des travaux : 16/01/2021

Fin des travaux : 07/05/2021

Attribution à la société SAVELEC



Les projets de travaux pour 2022

La Mairie d'Hestrud a déposé un projet de rénovation des portes et fenêtres de la salle des fêtes. La menuiserie de ce bâtiment a besoin d'être remplacée suite à l'usure du temps et dans un but d'économie d'énergie. Le projet de rénovation sera en grande partie subventionné par des aides de l'état et du département favorisant les travaux d'isolation. Les travaux d'un montant de l'ordre de 30.000 € HTVA devraient commencer courant du premier semestre 2022.



Des travaux de rénovation des trottoirs et la réalisation d'un parking pour trois voitures situés en face de la Mairie seront également réalisés courant de l'année 2022.

La déchetterie de Solre-le-Château à votre service

Heures d'ouverture :

	Matin	Après-midi
<i>Lundi</i>		14h00 à 18h30
<i>Mardi</i>	9h00 à 12h00	
<i>Mercredi</i>	9h00 à 12h00	14h00 à 18h30
<i>Jeudi</i>	9h00 à 12h00	
<i>Vendredi</i>	9h00 à 12h00	14h00 à 18h30
<i>Samedi</i>	9h00 à 12h00	13h00 à 18h00



Déchets autorisés

Gravats, encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, tailles, tontes, bois, plastique, papiers, cartons, ferrailles, batteries, piles bouton et autres, huile moteur usagée, vitres, vaisselles usagées, emballages souillés (peintures, solvants, diluants, lubrifiants, colles, vernis, aérosols, plâtre, mobilier, oreiller, couette, sur matelas, films plastiques).

Déchets refusés

Pneus, les ordures ménagères, les déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin, les médicaments, les déchets industriels, les déchets à base d'amiante, les bouteilles de gaz, les résidus de fibrociment amiantés, les déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes, litières et cadavres d'animaux, ampoules, néons, déchets de soins, textiles, verres collectés en porte à porte, billes de chemin de fer, poteaux électriques.



Hommage à nos citoyens morts pour la Patrie



Le Conseil Municipal a rendu hommage à nos citoyens morts pour la Patrie lors des deux guerres mondiales



Plan Communal de Sauvegarde



Le Conseil Municipal élabore avec la collaboration du Parc Naturel Régional de l'Avesnois un Plan Communal de Sauvegarde qui régit une organisation d'une crise en cas d'événements liés à des catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, canicules, séismes, ...), de catastrophes technologiques (pollutions des sols, transport de matières dangereuses, ...), de crises sanitaires (épidémies, ...) et d'événements sociétaux (terrorisme, cyber risque, ...).

Ce plan sera présenté à la population dès qu'il aura été rédigé, validé par le Conseil Municipal et testé par différentes parties (Caserne de pompiers, gendarmerie, sous-préfecture, ...).





Cimetière d'Hestrud

Comme de nombreuses autres communes, la commune d'HESTRUD tente d'améliorer la gestion de l'espace réservé au cimetière, afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions, de lui donner un aspect plus accueillant et de reconstituer ses archives. La Municipalité a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans les cimetières, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées.

Selon la législation, la commune peut reprendre une sépulture centenaire ou perpétuelle

- ayant plus de 30 ans d'existence,
- dans laquelle aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de 10 ans,
- qui présente un état d'abandon constaté, 2 fois à 3 ans d'intervalle.

Dès lors, si vous constatez qu'une tombe a été identifiée selon les critères repris ci-dessus et qu'elle est entretenue par vos soins, signalez-le à la Mairie qui identifiera cette tombe avec vous et la classera comme concession à conserver.

La Mairie d'Hestrud rénovera en 2022 le jardin du souvenir.



Votre chien en laisse, c'est mieux

Il est fréquent de voir des personnes laisser librement gambader leur chien lors de la promenade quotidienne. Pourtant, pour ceux qui l'ignoreraient, nos amis les canidés doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Nul n'est à l'abri d'un élan fougueux ou d'un comportement menaçant de son chien que ce soit un berger allemand, un teckel ou encore un Yorkshire. La consigne est valable pour tous.

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

Concernant les animaux dits de 2e catégorie, le port de la muselière est obligatoire et le propriétaire doit avoir avec lui le livret de l'animal « permis de détention d'un chien catégorisé ».



L'équipe municipale en action



Le Conseil Municipal a organisé le repas des aînés et le comité des fêtes la venue des musiciens et leur repas.

Le Conseil Municipal et le Comité des fêtes ont pris l'initiative de décorer par leurs propres soins la Mairie, la Salle des Loisirs et le kiosque.

Le Conseil Municipal a invité la petite poule de Pâques à déposer des œufs en chocolat aux enfants d'Hestrud.

Et finalement, toujours sur invitation du Comité des Fêtes, le Père Noël a rendu visite aux enfants sages.





Le Conseil Municipal

La crise sanitaire empêche le Conseil Municipal de vous convier à des festivités et d'organiser des rencontres. Néanmoins, comme vous le constatez par la présente brochure, le Conseil Municipal s'engage sur de nombreux projets et réalise de nombreux travaux afin de rendre la vie de notre village agréable.

Dans le but de vous fournir toute information utile, nous vous rappelons la liste des différentes commissions du Conseil Municipal.

Nous pensons qu'il est bon de préciser que le rôle de ces commissions est exécutif.

Dès lors, n'hésitez pas à vous adresser à ces commissions lorsque vous rencontrez un problème lié à la compétence de l'une de ces commissions.

Les commissions

Commission des finances

Olivier van der Vrecken
Jean-Luc Vandepontseele
Florence Bavay
Sylvie Lecoyer

Commission des chemins

Christiane Darnaux
Thierry Mouvet
Line Leclercq
Jean-Luc Vandepontseele

Commission des travaux

Christiane Darnaux
Florence Bavay
Sylvie Lecoyer
Franck Dernoncourt

Commission du cimetière

Line Leclercq
Stéphane Petit
Thierry Mouvet
Franck Dernoncourt

Commission de la forêt

Franck Dernoncourt
Stéphane Petit
Thierry Mouvet
Jean-Luc Vandepontseele

Commission des fêtes

Christiane Darnaux
Marie-Rosine Bailly
Sylvie Lecoyer
Florence Bavay

Commission santé et aide sociale

Christiane Darnaux
Marie-Rosine Bailly
Florence Bavay
Line Leclercq

Commission information et communication

Jean-Luc Vandepontseele
Olivier van der Vrecken
Florence Bavay
Franck Dernoncourt



Activités à Hestrud

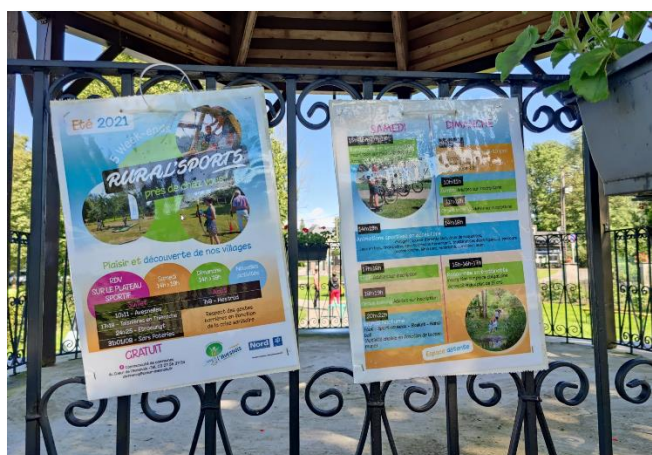


Figure 1 Journée Rural Sport



Figure 2 Animation musicale



Figure 3 Pêche à l'écrevisse



Figure 4 Opération nettoyage du village



Activités et services divers

La ressourcerie itinérante sera à Hestrud ce jeudi 10 mars 2022

La Ressourcerie Itinérante arrive au sein de votre village.



Une nouveauté arrive dans votre village.

La Ressourcerie Itinérante sera garée sur la place de votre commune, à côté de votre Mairie.
Notre équipe vous y accueillera de 10h00 à 16h00.
Vous y trouverez :
Légumes de saison issu du maraîchage bio,
produits de base, produits de seconde main, tels que vêtements, vaisselle, bibelots, petits meubles,
....



La Mairie a pour projet de mettre en place une boîte à livres à la disposition des habitants d'Hestrud.



Hestrud: Avec l' Association Ashtanga-YogAvesnois

Chaque jeudi, hors vacances scolaires, de 18h30 à 20h : Lieu derrière la mairie, au 813 Rue de BEAUMONT
Dans une très belle salle.
Tarifs: une année: 185€
Un trimestre: 80€
Le premier cours est à l'essai, gratuit et sans engagement.



La Mairie engagera prochainement :

- Un responsable de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux
- Une technicienne de surface pour le nettoyage des bâtiments communaux





Naissance : Agathe Monier 09/09/21
Léandre Dailly 06/10/2021



Mariage : Mr et Mme Ortega 22/05/21



Décès : Mr Pierre Barant 12/01/21
Mme Alberte Lecron 17/01/21
Mr Joël Varlet 09/08/21
Mme Odette Hazard 26/01/21
Mme Mireille Labouche 01/06/21
Mme Louise Charles 20/09/21

Numéros d'urgence

POMPIERS 18

SAMU 15

Gendarmerie 17

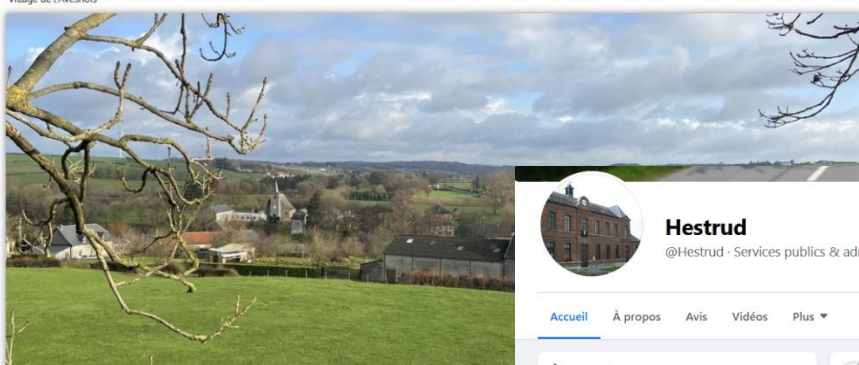
Centre Antipoison du CHU des Hauts de France 0 800 59 59 59

Afin de rester informés sur les activités de votre commune, consultez régulièrement le site www.hestrud.fr et/ou la page Facebook <https://www.facebook.com/Hestrud>

Vous souhaitez partager une information sur ces médias, prenez contact avec Jean-Luc Vandepontseele (jl.vdpontse@gmail.com)

Le Village de Hestrud

Village de l'Avesnois

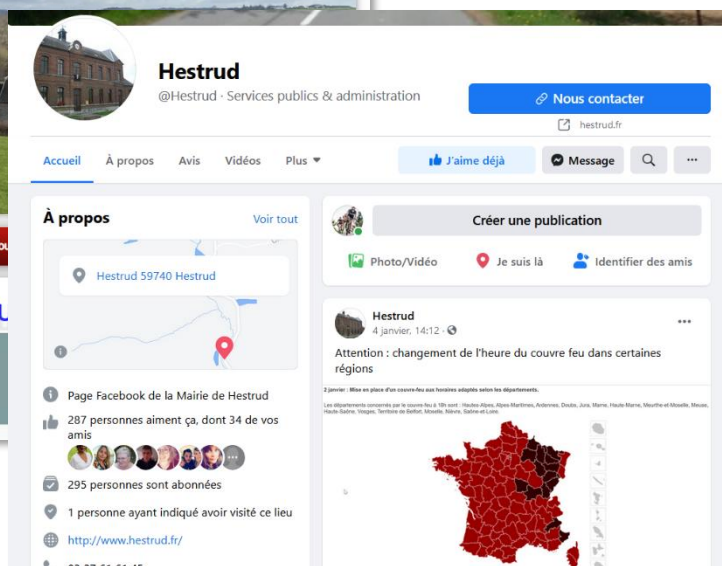


Accueil Vie Pratique Vie Politique Vie Administrative Vie Sociale Vie Tou

Bienvenue sur le site de Hestrud

Vous avez un litige ?

Pensez au conciliateur de justice





Les services et appels d'urgence en cas de problèmes sur la commune de Hestrud



Agence d'AVESNELLES

Accueil

51 route d'Etroeungt (RN2) Avesnelles - 59361 AVESNES-SUR-HELPE
Horaires d'accueil du public (hors jours fériés)

Du Lundi au Vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Contact : Accueil et service d'urgence 24h/24 : 03.27.56.11.11



Contactez l'équipe dépannage Enedis disponible
7j sur 7, 24h sur 24
au 09 726 750 59



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Trouver tous les documents et formulaires en
téléchargement

<https://www.service-public.fr/>



La déchetterie de Solre-le-Château
Adresse : avenue du Général De Gaulle
59740 Solre-le-Château
Tél. 03 27 59 76 30



La Mairie de Hestrud est ouverte :
Le Mardi de 15h30 à 18h30
Téléphone : 03 27 61 61 45
E-mail : hestrud@wanadoo.fr